

PIECE 5A : ANNEXES GÉNÉRALES

PARC ÉOLIEN DE L'ORMES ET LE CHÊNE

Communes de Le Chêne et l'Ormes (10)



Maitrise d'ouvrage : Parc éolien de l'Ormes et le Chêne



Février 2026



Rédacteurs

Florian CLERBOUT

Gwladys KOUAGOH

Tous les droits de reproduction et de représentation sont strictement réservés et constituent la propriété exclusive d'An Avel Braz, incluant notamment les textes, images, illustrations et photographies. Toute utilisation, reproduction, modification, transmission, rediffusion ou vente, en tout ou en partie, des contenus figurant dans ce document, qu'il s'agisse d'articles, de photos, de logos ou de textes, sur quelque support que ce soit, y compris en ligne (sites internet, forums, groupes de discussion, réseaux informatiques, etc.), à des fins commerciales ou non lucratives, est strictement interdite sans l'autorisation préalable et écrite de l'entreprise An Avel Braz.

SOMMAIRE

Titre A.	Avant-propos.....	4
Titre B.	Annexes.....	5
I.	Demande d’avis DGAC.....	6
II.	Demande d’avis DSAE	8
III.	Avis Météo France.....	10
IV.	Délibérations des communes.....	12

TITRE A. AVANT-PROPOS

Ce document constitue la pièce n°5A du dossier de **Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien de l'Ormes et le Chêne**, qui en comporte 10 au total :

1	Description du projet
2	Note de présentation non technique
3	Maîtrise foncière et remise en état
4	Etude d'impact
5	Annexes de l'étude d'impact
	5.A. Annexes générales
	5.B. Etude écologique dont évaluation des incidences Natura 2000
	5.C. Etude paysagère, patrimoniale et touristique dont carnet de photomontages
	5.D. Etude acoustique
6	Résumé non technique de l'étude d'impact
7	Etude de dangers et Résumé Non Technique
8	Capacités techniques et financières
9	Dossier Graphique
10	Autorisation d'exploiter

TITRE B. ANNEXES

I. Demande d'avis DGAC

Guichet unique urbanisme et obstacles

pour la circulation aérienne

DEMANDE POUR EOLIENNES: N°63035

Responsable du projet (Nom,
Prénom, n° de téléphone)

Florian Clerbout 01 44 38 80 2

Type d'éoliennes

EOLIENNES terrestres

Type de demande

Autorisation (AE, PC, ...)

Merci de joindre également la lettre formelle de demande d'accord de la DGAC

Numéro éventuel (AE, PC, ICPE) ou

Nom du projet

Parc Éolien de l'Ormes et le Cî

Est-ce une modification d'un parc
autorisé ?

☒ NON

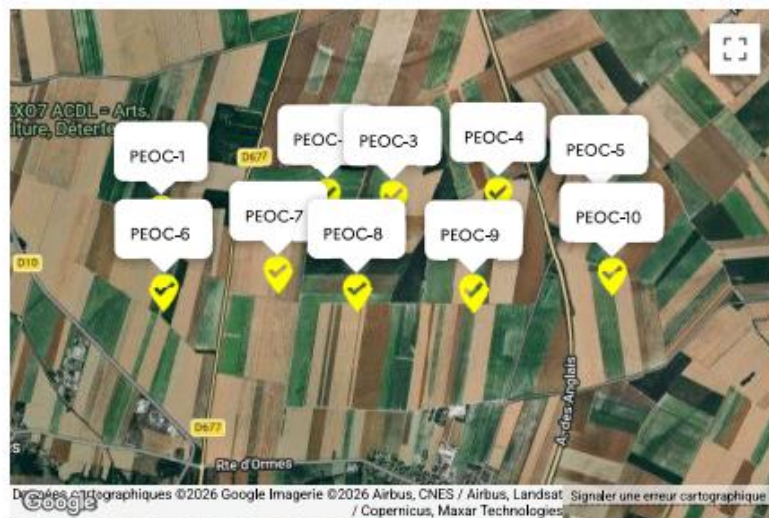
S'agit-il d'un projet de repowering
?

☒ NON

Données de positionnement et de hauteur (le bouton + à droite permet d'ajouter des lignes pour
obtenir une ligne par obstacle)

Intitulé	Latitude	Longitude	Altitude au sol (m NGF)	Hauteur hors tout (m)	Altitude au sommet (m NGF)	Commune
PEOC-1	48°34'16.420"N	4°8'20.250"E	136.75	200	336.75	ORMES 10

Intitulé	Latitude	Longitude	Altitude au sol (m NGF)	Hauteur hors tout (m)	Altitude au sommet (m NGF)	Commune
PEOC-2	48°34'21.950"N	4°9'40.600"E	129.73	180	309.73	LE CHENE 10
PEOC-3	48°34'21.510"N	4°10'12.440"E	126.82	180	306.82	LE CHENE 10
PEOC-4	48°34'22.550"N	4°11'4.050"E	137.65	200	337.65	LE CHENE 10
PEOC-5	48°34'18.490"N	4°11'53.210"E	130.83	173	303.83	LE CHENE 10
PEOC-6	48°33'51.820"N	4°8'21.080"E	107.87	200	307.87	LE CHENE 10
PEOC-7	48°33'57.210"N	4°9'17.180"E	109.29	200	309.29	LE CHENE 10
PEOC-8	48°33'51.430"N	4°9'55.300"E	106.5	200	306.50	LE CHENE 10
PEOC-9	48°33'51.150"N	4°10'52.080"E	107.07	200	307.07	LE CHENE 10
PEOC-10	48°33'57.050"N	4°11'59.810"E	116.24	200	316.24	LE CHENE 10



-  [PEOC_Lettre DGAC.pdf](#)
-  [PEOC_Plan de masse.pdf](#)
-  [PEOC_Plan de situation.pdf](#)
-  [PEOC_Plan d'élévation.pdf](#)

[Annuler la demande](#)

II. Demande d'avis DSAE



Formulaire de demande d'élévation d'obstacle(s) dans le cadre de l'étude des servitudes et des contraintes aéronautiques et radioélectriques

Ce formulaire doit être rempli par tout demandeur lors d'une demande d'élévation d'obstacle(s) et renvoyé à la SDRCAM concernée par voie électronique pour les pré-consultations et les DP, ou transmis sur support numérique aux services instructeurs concernés de l'Etat dans le cadre d'un PC ou d'une AE.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

1.1. Identité du demandeur :

Demandeur	Parc Eolien de l'Ormes et le Chêne
-----------	------------------------------------

1.2. Nature de la demande :

Projet éolien	☒ oui ☐ non	Polygone d'étude	☐ oui ☐ non
Projet de Repowering	☐ oui ☐ non	Projet de ligne électrique	☐ oui ☐ non
Projet Photovoltaïque	☐ oui ☐ non	Autre projet ou demande	☐ oui ☐ non

1.3. Type de demande :

Consultation préliminaire (PREC)	☐ initiale ☐ modificative
Déclaration préalable (DP)	☐ initiale ☐ modificative
Permis de construire (PC)	☐ initial ☐ modificatif
ICPE	☐ initiale ☐ modificative
Autorisation Environnementale Unique (AE)	☒ initiale ☐ modificative
Porter à connaissance de modification	☐ initial ☐ modificatif
Approbation de Projet d'Ouvrage (APO)	☐ initiale ☐ modificative

1.4. Présentation générale du projet :

Nom du projet	Parc Eolien de l'Ormes et le Chêne	
Maître d'œuvre du projet	Nom de la Société	Parc Eolien de l'Ormes et le Chêne
	Adresse postale complète	3 RUE DE L'ARRIVEE - 75015 PARIS
	Identité du contact	FLORIAN CLERBOUT
	Numéro de téléphone	01 44 38 80 23
Situation géographique du projet	Adresse électronique	florian.clerbout@anavelbraz.com
	Commune(s) concernée(s)	LE CHÊNE, ORMES
	N° de département(s)	10
Nombre d'obstacle(s) et type d'obstacle(s) (mât de mesure de vent, éoliennes, pylônes télécom, centrale photovoltaïque, silo, grue, lignes électriques ...)		10 EOLIENNES
Hauteur hors tout, en bout de pale ou paratonnerre compris (m) (maximale si plusieurs obstacles)		200.00

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET :

2.1. Cas d'un projet éolien :

Dans le cadre d'un projet éolien (indiquer les valeurs maximales) :

Longueur de pale (m) / Diamètre du rotor (m)	81.00 / 162.00
Puissance unitaire (MW)	6.20
Puissance totale (MW)	59.90

2.2. Cas d'un projet photovoltaïque :

Dans le cadre d'un projet photovoltaïque :

Nombre de modules	
Superficie en m²	
Luminance en cd/m² *	

*Pour les projets situés à moins de 3 kilomètres d'un aéroport, attestation de luminance avec précision de non éblouissement et/ou de traitement antireflet.

2.3. Données de positionnement et de hauteur / altitude :

Données de positionnement et de hauteur/altitude du ou des obstacles, ou du polygone (v compris pour les projets photovoltaïques) :

	Designation de l'obstacle ou des points du polygone	WGS 84 <i>Impérativement sous la forme</i> Lat : N 48°00'00.00" Long : E ou W 000°12'00.00"		Altitude au sol (m)	Hauteur hors- tout, en bout de pale ou paratonnerre compris (m)	Altitude au sommet NGF (m)	Balisage lumineux		Balise lumineux Fixe (F) ou Clignotant (C)		Type de Machine ... (cf. §3.1.)	
		Latitude (N/S)	Longitude (E/W)				oui	non	F	C		
	Point le plus élevé du polygone d'étude					0.00	SANS OBJET					
01	1	N48°34'16.42	E04°08'20.25	136.75	200.00	336.75	☒	☐	☐	☒	1	
02	2	N48°34'21.95	E04°09'40.60	129.73	180.00	309.73	☒	☐	☐	☒	2	
03	3	N48°34'21.51	E04°10'12.44	126.82	180.00	306.82	☒	☐	☐	☒	2	
04	4	N48°34'22.55	E04°11'04.05	137.65	200.00	337.65	☒	☐	☐	☒	1	
05	5	N48°34'18.49	E04°11'53.21	130.83	173.00	303.83	☒	☐	☐	☒	3	
06	6	N48°33'51.82	E04°08'21.08	107.87	200.00	307.87	☒	☐	☐	☒	1	
07	7	N48°33'57.21	E04°09'17.18	109.29	200.00	309.29	☒	☐	☐	☒	1	
08	8	N48°33'51.43	E04°09'55.30	106.50	200.00	306.50	☒	☐	☐	☒	1	

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

3.1. Cas d'un projet éolien :

**Compléments dans le cadre d'un projet éolien :

Dans le cas où le parc serait composé de différents types de machines, veuillez les détailler ci-dessous (ces données serviront à remplir la dernière colonne du tableau de positionnement des obstacles (cf. §2.3.) - indiquer le maximum si les données précises sont non connues) :

Type de machine	Longueur de pale (m)	Diamètre rotor (m)	Puissance unitaire (MW)	Puissance totale (MW)
1	81.00	162.00	6.20	43.40
2	75.00	150.00	6.00	12.00
3	68.00	136.00	4.50	4.50
4				
5				

3.2. Cas d'un projet de Repowering :

Compléments dans le cadre d'un projet de Repowering :

A remplir obligatoirement si la case "oui" du tableau au §1.2. est cochée.

Projet de Repowering Cf. Nor : TREP180 80 52 J - 11 Juillet 2018	N° Identification ICPE : ☐ Configuration I (renouvellement à l'identique) ☐ Configuration II (remplacement, au même emplacement, par des éoliennes de même hauteur hors tout, mais avec des pales plus longues) ☐ Configuration III (remplacement, au même emplacement, par des éoliennes plus hautes) ☐ Configuration IV (remplacement et déplacement des éoliennes) ☐ Configuration V (ajout de mâts)
--	--

3.3. Cas d'un projet de ligne électrique :

Compléments dans le cadre d'un projet de ligne électrique :

A remplir obligatoirement si la case "oui" du tableau au §1.2. est cochée.

Dénomination des pylônes, démontés et/ou modifiés	
Type de modification(s)	☐ augmentation de la hauteur initiale ☐ diminution de la hauteur initiale ☐ déplacement ☐ rénovation ☐ réhabilitation ☐ création de ligne ☐ raccordement ☐ autre, précisez : ?

3.4. Historique du projet :

Informations complémentaires (historique du projet par rapport à l'administration concernée - pré-consultation, DP, PC, ICPE, AE, ... qui ont pu précéder la demande) :

A remplir obligatoirement dans le cas de projets modificatifs, la(les) case(s) du tableau au §1.3. doit(doivent) être cochée(s).

Le projet a-t-il fait l'objet d'une ou plusieurs pré-consultation(s) ? ?	☒ oui ☐ non Si oui, inscrivez ci-après les références du ou des avis technique(s) reçu(s), ainsi que les <u>références internes SDRCAM</u> : BR 2916-2025 (10) PREC
Le projet a-t-il fait l'objet d'une ou plusieurs demande(s) administrative(s) de type PC, ICPE, AU, AE, ... ? ?	☐ oui ☒ non Si oui, inscrivez ci-après les références du ou des arrêté(s) établi(s), la(les) référence(s) du ou des avis conforme(s) du ministère des armées, ainsi que les <u>références internes SDRCAM</u> :
Dans le cadre d'un projet éolien, une ou des demande(s) de déclaration(s) préalable(s) pour un mât de mesure du vent, a ou ont-elles été demandée(s) ? ?	☐ oui ☒ non Si oui, inscrivez ci-après les références du ou des arrêté(s) établi(s), la(les) référence(s) du ou des avis conforme(s) du ministère des armées, ainsi que les <u>références internes SDRCAM</u> :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE :

Ces documents doivent être impérativement produits individuellement au format PDF
I.1. Plan d'élévation du ou des obstacles (avec hauteur totale mentionnée, paratonnerre compris)
I.2. Cartographie du projet avec emplacement précis du ou des obstacles (Format A4 - 1/25 000 ^{ème})
I.3. Attestation de luminance avec précision de non éblouissement et/ou de traitement antireflet (photovoltaïque)

SIGNATURE DU FORMULAIRE :

La signature électronique du formulaire s'effectue selon la procédure décrite en cliquant sur la case.
A l'issue, le document doit être sauvegardé sans modifier l'extension (.pdf) et envoyé avec les pièces jointes à la SDRCAM concernée exclusivement par voie électronique pour les pré-consultations et les DP, ou transmis sur support numérique aux services instructeurs concernés de l'État dans le cadre d'un PC ou d'une AE.
L'envoi complet (formulaire + pièces jointes) ne devra pas dépasser 9MB.

Date et signature :	 Paris, le 11/02/2026
----------------------------	--

III. Avis Météo France



Direction des Systèmes d'Observation

42, avenue Gaspard Coriolis
31000 Toulouse



À l'attention de Gwladys KOUAGOH
AN AVEL BRAZ
3 rue de l'arrivée
75015 PARIS 15



Ce certificat, joint à votre dossier de demande d'autorisation déposé en préfecture, permet de justifier de cette position réglementaire.

* Les coordonnées géographiques des radars concernés, ainsi qu'un rappel sur la réglementation et les études d'impact, vous sont accessibles à partir de l'url suivante : <https://www.radeol.fr>
Ce certificat n'est valable que pour les caractéristiques exactes du projet renseignées par le demandeur (cf. Annexe). En cas de modification du projet, un nouveau certificat doit être demandé.

Objet : Certificat Radeol

Toulouse, le 26 janvier 2026

Nom du projet : Parc Éolien de l'Ormes et le Chêne

Affaire suivie par : DSO/CMR

Courriel : radeol@meteo.fr

Référence Météo-France : 2026-000114

Par déclaration en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur les communes de **ORMES (10), LE CHENE (10)**.

Vous avez indiqué que ce projet relève du régime de l'autorisation unique environnementale (AUE) des ICPE. Dès lors, son acceptabilité est soumise au respect des conditions prescrites par l'arrêté ministériel modifié du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Le projet est situé dans la zone d'éloignement du radar de **Arcis-sur-Aube** (bande C, distance d'éloignement 20 km, distance du projet 14,09 km).

Dès lors, **l'avis de Météo-France n'est pas requis**.

Cependant, aux termes de l'arrêté susvisé, l'acceptabilité de ce projet ne peut être prononcée par le service instructeur (DREAL, DRIEAT ou DEAL) que si le porteur du projet fournit une étude des impacts cumulés générés par l'ensemble des aérogénérateurs implantés en deçà de la distance minimale d'éloignement (qu'il s'agisse d'aérogénérateurs de ce même projet ou des autres parcs éoliens coexistants), et que cette étude justifie du respect des critères fixés par l'arrêté.

Aussi, Météo France conseille au porteur du projet, si ce n'est pas déjà fait, de déposer dès à présent un dossier en Préfecture accompagné d'une étude d'impact*, menée de préférence par un modèle reconnu par le ministère.

À noter que dans le cas où il s'agit d'un projet modificatif d'un parc déjà existant, l'étude d'impact doit caractériser également l'aggravation de l'impact par rapport à l'existant.

Pour les projets situés dans des zones réglementaires de plusieurs radars, toutes les contraintes apportées par chacun des radars concernés doivent être respectées.

Météo-France
73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX - France
www.meteofrance.fr [@meteofrance](https://twitter.com/meteofrance)
Météo-France, certifié ISO 9001 par AFNOR Certification

Page 2/3

Annexe



Demandeur	
Nom	KOUAGOH
Prénom	Gwladys
Société	AN AVEL BRAZ
Email	gwladys.kouagoh@anavelbraz.com
Adresse	3 rue de l'arrivée
Code postal	75015
Commune	PARIS 15
Projet	
Nom	Parc Éolien de l'Ormes et le Chêne
Localisation	METROPOLE
Situation	TERRE
ICPE	AUE
Type	EOLIENNES
Commune #1	ORMES (10)
Commune #2	LE CHENE (10)
Dossier	
Référence	2026-000114
Date et heure	26/01/2026 14:48:42
Type de courrier	M3
Règles métier	v6.0

Les coordonnées sont exprimées en degrés décimaux dans le système géodésique WGS84.

Eolienne/sommet	Latitude	Longitude
#1	48,571227°	4,138958°
#2	48,572763°	4,161279°
#3	48,572641°	4,170122°
#4	48,572931°	4,184457°
#5	48,571804°	4,198115°
#6	48,564393°	4,139188°
#7	48,565891°	4,154771°
#8	48,564286°	4,165361°
#9	48,564209°	4,181132°
#10	48,565848°	4,199947°

IV. Délibérations des communes

LIBRE SANI RECEPTION
Réception au contrôle de légalité le 01/03/2021 à 15h21
Référence de l'AR : 010-211000898-20210219-202101-CE
Affiché le 02/03/2021 - Certifié exécutoire le 02/03/2021

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE CHENE

2021/01

0-0-0-0-0-0-0-0
Séance du 19 février 2021

0-0-0-0-0-0-0-0

Nombre de membres : L'an deux mille vingt, le vingt du mois de novembre à dix-huit heures, le
En exercice : 11 Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
Présents : 10 nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
Votants : 10 présidence de Madame Solange GAUDY, Maire.

Date de la convocation : 11 février 2021
Date d'affichage : 11 février 2021

Absents : LORDI Guilain

Le Conseil a élu comme secrétaire NOË Marine

PARC ÉOLIEN DE L'ORMES ET DU CHÊNE – CONVENTION DE SERVITUDES

Vu la délibération en date du 2 octobre 2020 autorisant le groupe AN AVEL BRAZ d'étudier la faisabilité du projet du Parc Éolien de l'Ormes et du Chêne, sur le territoire de la commune de Le Chêne, et d'en assurer le développement si cette faisabilité était avérée,

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que ces installations vont nécessiter des autorisations pour l'utilisation des chemins de la commune, et pour la constitution de diverses servitudes :

- Le passage de câbles, de canalisations, lignes électriques, lignes télécom et toutes autres lignes souterraines,
- L'occupation des sols et le passage de véhicules nécessaire à la construction, l'entretien, et l'exploitation du parc éolien,
- Le survol des pales d'éolienne sur l'assiette des chemins ruraux.

La construction de servitudes sur des fonds servants relevant du domaine public de la commune fera l'objet d'un acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE la société AN AVEL BRAZ à procéder aux démarches relatives à l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives (Demande d'Autorisation Unique / Autorisation d'exploiter...) nécessaire à la poursuite de son projet,

AUTORISE Madame le Maire à engager la Commune dans le projet de construction de servitudes et lui donne pouvoir pour toute formalité et acte accessoires nécessaires à la réalisation de cet acte comme de ses effets.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme, à LE CHÊNE, le 22 février 2021
Le Maire,



 LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		
----- DEPARTEMENT		
NOMBRE DE MEMBRES		
Affronts Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	06

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORMES

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

A dix-neuf heures les membres du conseil municipal de la commune d'Ormes proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L2122.8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Aviat Maryse, Dantigny Philippe, Desmarest Bernadette, Jacques Jean-Paul, Lambiot Pascal, Mackowicz Sébastien, Yung Jean-Pierre, Terrey Françoise Courtin Alexandre

Absent excusés avec pouvoir :
Tony Noel pouvoir à Jean Paul Jacques.
Dantigny Mickael pouvoir à Jean-Paul Jacques

Membres autorisés au vote : Jacques Jean Paul, Lambiot Pascal, Noel Tony, Terrey Françoise, Courtin Alexandre, Mackowicz Sébastien

Membres non autorisés à prendre part au vote de cette délibération :
Aviat Maryse, Dantigny Mickael, Dantigny Philippe, Desmarest Bernadette, Yung Jean-Pierre

DATE DE LA CONVOCATION
Le 01/10/2021

Monsieur Lambiot Pascal a été nommé secrétaire.

Objet : Modification de la délibération du 22 janvier 2021 portant sur le projet éolien de l'Orme et du Chêne Société AN AVEL BRAZ

Monsieur Jacques, maire, informe le conseil municipal que la société AN AVEL BRAZ souhaite étudier la faisabilité d'un projet éolien sur la commune et en assurer le développement si cette faisabilité est avérée.

Le conseil municipal précise avoir pris connaissance de la présentation du projet lors du conseil municipal du 22 janvier 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Donne son avis favorable à l'installation d'une ou plusieurs éoliennes sur la commune par la société An Avel Braz

- approuve la réalisation par la société An Avel Braz des études de faisabilité pour le développement d'un projet éolien sur le territoire de la commune.

- Autorise la société An Avel Braz à déposer à l'issue des études de faisabilité un dossier de demande d'autorisation unique (permis de construire et autorisation d'exploiter ICPE pour le parc éolien sur le territoire de la commune)

- autorise Monsieur le Maire, ou en son absence l'un de ses adjoints, à signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en application de la présente délibération.

--

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et en susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification du

Le Maire
Jean-Paul Jacques

